



CORTEVAIX

Édito.p1 | Village vivant.p2 | Bilan financier.p4 | Nos joies et nos peines.p7 | Divers.p7

Parole du Maire

Mes chers concitoyens,

Tout d'abord, le COVID qui nous a tant perturbés dans nos façons de vivre, a presque disparu même s'il rôde encore.

Cette année a été riche en événements de toutes sortes sur notre commune. Un certain nombre de travaux de réfection et d'entretien ont été faits tout au long de l'année. Des manifestations festives ont repris comme en témoignent les quelques photos des pages suivantes. La tempête du 21 juin dernier nous a tous bousculés. J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui, spontanément, sont venus pour dégager aussi rapidement que possible les routes encombrées. Un agent technique d'entretien a été engagé fin septembre et travaille 3 jours par semaine.

La commune va être touchée par l'augmentation importante du prix de l'énergie. C'est pourquoi nous allons créer une commission énergie pour réfléchir aux économies que nous pourrions faire sur nos installations ainsi qu'aux alternatives énergétiques.

Enfin, j'appelle tous les habitants à s'investir d'une façon ou d'une autre dans notre commune, que ce soit par le biais des associations : comité des fêtes, association du patrimoine, association des chasseurs ou de quelque manière que ce soit afin que l'on puisse confirmer que Cortevaix est un village vivant.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Décès de Madame Martine COURTOIS le 16 novembre

Le décès soudain de Martine COURTOIS a été un choc pour notre commune. Conseillère municipale depuis un peu plus de 2 ans, elle donnait au sein du conseil ses avis, défendant avec force ses convictions et son sentiment sur tous les sujets évoqués.

Engagée au sein des commissions Communication Cadre de vie Fleurissement, elle ne manquait pas d'intervenir. Par exemple, lors de l'élaboration du bulletin municipal, nous nous souviendrons de sa rigueur en matière d'orthographe et de syntaxe. Martine était passionnée par les fleurs et plus particulièrement les roses. C'est pourquoi la commune a décidé de planter un rosier devant sa maison. Ainsi, tous ceux qui l'ont connue auront une pensée en passant devant chez elle.



Aymar de Camas

Village Vivant

Repas de voisins de Mont le 28 août 2022

Une quarantaine de personnes ont participé au repas ou y ont passé un moment de convivialité.



Divers



Inauguration MAM



Repas Séniors



Concert Patrimoine à l'Église de Cortevaix - 22 mai



Vide grenier à Cortevaix



Halloween 2022

Nous allons poursuivre en 2023 nos projets de travaux : chantier du parc de la cure, sécurité pour la traversée de Mont, poursuite de l'aménagement et de l'entretien des bâtiments communaux, mise en œuvre de la procédure réglementaire pour les tombes en déshérence.

Tout ceci dépend bien évidemment des dotations et des subventions qui nous seront octroyées.



Sécurité routière
Confrançon



Sécurité routière
Confrançon



Projet de sécurisation routière à Mont

Domages après la tempête du 22 juin



Peupliers



Domages sur la toiture de l'Église
Cortevaix



Arbres tombés à la Cure -
tempête 22 juin

Bilan financier

Situation des Finances Communales

Trésorerie

La trésorerie de Cluny a été fermée. Les services ont été transférés à Mâcon. La commune de Cortevaix a un référent au centre des Finances Publiques de Mâcon qui nous a confirmé que la situation financière de la commune était saine, avec une trésorerie de **262 650 €** au 31/10/2022.

Important : Chaque habitant a un droit de regard sur la comptabilité et peut consulter en Mairie le Grand Livre qui est le recueil des dépenses et recettes annuelles regroupées par comptes.

Point sur les investissements effectués dans la commune en 2022

- Sécurité de Confrançon et voirie : budget de **36 000 €** - diminué de deux subventions de **5 565€** et **4444 €** du département, soit $36\ 000€ - 10\ 009€ = 25\ 991 €$ à la charge de la commune.
- Salle de catéchisme **24 725 €** dépensés, financé en partie par le « pacte communauté de communes » : **8 317 €**. Solde restant en charge : $24\ 725 € - 8\ 317 € = 16\ 408 €$.
- Local cantonnier **7 852 €** pour la réfection de la toiture.
- Achat de matériel : **9 330 €**, débroussailleuse-tondeuse-remorque-rotofil + ordinateur.

Dépenses occasionnées par la tempête : La toiture de l'église a été endommagée et les frais sont remboursés par l'assurance. Des peupliers ont dû faire l'objet d'élagage également.

Taxes foncière

La commune n'a pas augmenté les taux des taxes depuis 2017. Si votre taxe foncière a augmenté en valeur, c'est dû à l'Etat qui réévalue chaque année les bases (l'assiette) sur lesquelles les taux s'appliquent et également à la communauté de communes qui gère l'enlèvement des ordures ménagères.

A l'avenir, le fait de ne pas augmenter les taux de la commune va poser un problème de gestion. En effet, si la commune n'augmente pas ses taux, elle envoie un message contreproductif auprès de l'Etat et de l'intercommunalité, laissant penser **qu'elle a suffisamment de moyens pour fonctionner**, et par conséquent, les dotations (fonds de

péréquations et Dotation Globale de Fonctionnement) versées par l'Etat seront diminuées et redistribuées à des communes qui en ont plus besoin.

D'autres produits de taxes collectées par l'intercommunalité sont redistribués aux communes selon des critères définis et diminués en fonction des nouvelles prises de compétences de la Communauté de Communes, comme par exemple l'assainissement en 2024.

Taxe d'habitation

Elle a été supprimée pour les habitants, mais les résidences secondaires restent concernées par cette taxe qui devrait subir une augmentation initiée par l'Etat.

Questions/Réponses Projet Cure

1. *Et qu'en est-il du recours qui a été engagé contre le projet de la cure ?*

R: « Le tribunal administratif a rejeté la requête du collectif sur le fond. Celui-ci a dû verser des indemnités à la commune, mais elles ne couvrent pas les frais occasionnés par cette démarche »

2. *Mais cet investissement de 345 000€ va forcément peser sur les finances communales ? Et nos impôts... ?*

R : « Non ! Les travaux de réhabilitation de la cure n'ont pas eu d'impact sur la trésorerie de la commune puisqu'ils seront couverts complètement par les subventions et l'emprunt : Près de 200 000 € de subventions ont été versées par différents organismes et 150 000 € d'un prêt bancaire obtenu avec un taux historiquement bas de 0.37%. Il reste un gain de trésorerie de 22 994 € »

3. *D'accord, mais l'emprunt de 150 000 €, il faudra bien le rembourser un jour ?*

R: « Bien sûr, la commune rembourse déjà l'emprunt mais les annuités mensuelles de 860 € sont compensées par des loyers supérieurs à ce montant. Donc là encore l'emprunt n'a pas eu d'impact sur la trésorerie, c'est une opération blanche. La « catastrophe financière » annoncée n'a pas eu lieu, et cette réhabilitation n'est pas un frein à d'autres travaux, et elle n'a pas d'impact sur les impôts. »

1) BUDGET

Le budget de réhabilitation de la cure (Mam + logement) s'élève à :	344 890 €	(A)
---	------------------	-----

Les dépenses réalisées se montent à :	322 793 €
---------------------------------------	-----------

Les travaux réalisés par des bénévoles sans impact sur la trésorerie sont évalués à :	8 319 €
---	---------

Selon les règles comptables, le bénévolat doit être inclus dans les dépenses car ces travaux auraient pu être effectués par des entreprises

Dans la présentation des comptes de la commune il doit être pris également dans les aides et subventions (plus bas)

Les dépenses auxquelles on inclut le bénévolat se montent à :	331 112 €	(B)
---	------------------	-----

Le budget restant disponible est de :	13 778 €	(A-B)
---------------------------------------	-----------------	-------

2) TRESORERIE

Les dépenses auxquelles on inclut bénévolat au 31/10/2022 se montent à :	331 112 €	(B)
--	------------------	-----

Les subventions obtenues de l'Etat et du Département se montent à :	195 787 €
---	-----------

Rappel du bénévolat (temps et travaux effectués gratuitement)	8 319 €
---	---------

L'emprunt bancaire qui a été obtenu se monte à :	150 000 €
--	-----------

Le total des financements se monte à :	354 106 €	(C)
--	------------------	-----

Les financements, supérieurs aux dépenses dégagent un reste à réaliser au 31/10 :	22 994 €	(C-B)
---	-----------------	-------

Années de règlements					
2017	2018	2019	2020	2021	2022
960 €	9 180 €	12 577 €	1 624 €	225 040 €	81 730 €
TOTAL			331 112 €		

Nos joies et nos peines

NAISSANCES

Ancelin MERCIER le 25/12/2021
Yvann GESTE QUOY le 09/04/2022
Noham ROUSSEL le 09/08/2022

PARRAINAGE REPUBLICAIN

Timothée DUMONT le 2 Octobre 2022

DECES

Simone PONCEBLANC Veuve de Henri LEMAIRE le 09/04/2021
Jeannine SCHONE veuve de René BOITARD le 14/01/2022

Jeanne GUERIN Veuve de Jean François GUERIN le 08/08/2022

Alice DAUJEAN épouse de Louis BARDIN le 08/10/2022

Louis BARDIN veuf de Alice DAUJEAN le 15/10/2022

Johanny BOITARD le 15/10/2022

Odette GUYONET veuve de Raymond CURTIL le 13 novembre 2022

Martine COURTOIS née BOULEY le 16 novembre 2022

Malcolm GINNIVER (ressortissant britannique) le 22 novembre 2022

Divers

Pistes de réflexion

L'équipe municipale se doit de mener une réflexion sur certains sujets qui engagent ou engageront les choix pour les années à venir. Il nous faut traiter ce qui est d'actualité mais aussi prévoir pour notre commune pour le mandat en cours et au moins en partie pour le suivant.

Dans le cadre de nos différentes réunions de travail certaines sont réservées à des thèmes ou à des sujets précis ; ce sont les Commissions. **Rappelons que chaque habitant a la possibilité de se joindre à l'équipe municipale pour participer à une ou plusieurs de ces réunions** s'il souhaite

♦ Que faire des tombes en déshérence ?

s'engager régulièrement dans une réflexion sur un sujet qui le concerne ou pour lequel il pourrait être compétent.

La liste des commissions qui ont déjà commencé le travail se trouve en mairie où vous pouvez vous rendre afin de vous y inscrire.

Par ailleurs l'équipe municipale a différents projets de travail qui vont se formaliser prochainement.

En voici quelques-uns :

- ♦ Penser les choix énergétiques à venir
- ♦ Le devenir de la salle des fêtes : utilisation, réfection ?
- ♦ Envisager une commission plantation qui

pourrait éventuellement rejoindre la commission Fleurissement de la commune

- ♦ Que faire du logement existant dans le bâtiment de la Mairie ?

Voici quelques pistes de travail. Nous serions ravis de recueillir aussi d'autres idées auprès des habitants.

Broyage

Durant le 1^{er} trimestre 2023, le SIRTOM en collaboration avec l'Établissement de Services d'Aide au Travail (E.S.A.T.) de Joncy organisera un broyage de branches, diamètre supérieur à 2 cm et inférieur à 10 cms, sur le site du parc de la Cure. Le dépôt des branches pourra commencer à partir du 15 janvier en venant chercher la clé en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie ou Agence postale (cf page 12).. La dates du broyage seront communiqués aux habitants dès que possible.

Éclairage public

Dans le cadre des économies d'énergie et suite à la délibération du conseil municipal du jeudi 17 novembre 2022, votée à l'unanimité, l'éclairage public sera éteint tous les soirs à 22h00

et à 6h45 dès que le SYDESL aura effectué la modification.

Cabane à chats



Monsieur Johanny Boitard (décédé le 15/10/22) s'occupait des chats errants chaque jour. Il habitait Confrançon.

Informations pour les nouveaux habitants

A tous les nouveaux habitants, venez-vous faire connaître en Mairie pour que vous puissiez vous intégrer rapidement à la commune.

Crèche de Noël : Idée de promenade

Comme chaque année, une crèche a été installée dans l'Église de Cortevaix et mérite d'être vue puisqu'elle a été entièrement fabriquée par des Cortevaisiens. Il reste à noter que Mr Guillemain a façonné les personnages.



Quelle langue parlait-on à Cortevaix avant l'usage du français ?

Jusqu'à la conquête de la Gaule par les Romains en 51 avant JC, notre commune était peuplée d'Eduens, importante ethnie celte dont la capitale était Bibracte, perchée sur le Mont Beuvray (821m) dans le Morvan. Excepté les peuplades du sud de la Garonne, qui parlaient l'aquitain ou proto-basque, toutes les tribus gauloises s'exprimaient en dialectes **celtes** d'origine indo-européenne.

Cinq siècles plus tard, à la chute de l'Empire romain en 476, Les fouilles des années 50 ont révélé qu'à Confrançon aux « Saint-Germain » et à Mont, les habitants de l'époque ont adopté les coutumes gallo-romaines. Quant à leur langue, c'était un mélange de **dialecte celte** mâtiné de **bas-latin**. A cette époque la Grosne se nommait Gravonna et la Guye Salonna qui a donné son nom à Salornay : Salonacum « village de la Salonna ».

Profitant de la chute de l'Empire romain, les Burgondes originaires de la Baltique se sont installés à l'est de la Saône de Besançon à Lyon, en Bresse,

Savoie et sur l'arc lémanique. Ils ont fondé un vaste royaume englobant ces régions. Ils ont donné leur nom à notre région, Burgondie, mais ils ont laissé peu de traces dans le val de Grosne et Guye. Leur aire d'implantation se confond avec celle d'une langue spécifique : **l'arpitan**, ou « franco-provençal » qui était parlée en Saône et Loire dans le Mâconnais, le Brionnais et l'est de la Bresse louhannaise.

À Autun en 534 les Burgondes sont battus par les Francs, un peuple germanique basé sur les Hauts de France, la Belgique, les Pays-Bas et la Rhénanie. Ils ont commencé leur expansion dès la fin du 3^e siècle. Chalon-sur-Saône (Cabilonnum) devint l'une des 3 capitales de l'empire Franc avec Paris (Neustrie) et Metz (Austrasie). Le royaume franc de Bourgogne sera intégré à celui de Neustrie en 613 sous Clotaire II. Les Mérovingiens, 1^{ère} dynastie des Francs, vont régner sur une partie de la France depuis Clovis en 481 jusqu'en 751. Les Carolingiens règneront de 751 à 987.

La langue des envahisseurs se composait de deux variantes du **francique**, l'une proche du flamand : le bas francique, l'autre du vieil allemand occidental : le francique ripuaire

parlé d'Aix-la-Chapelle à Cologne. De 481 à 987, tous les rois « des Francs », Mérovingiens et Carolingiens dont Charlemagne parlaient le francique et le latin, langue des textes et des monastères. Le premier roi franc qui a abandonné le francique pour le **gallo-roman** était Hugues Capet. Par conséquent, lorsque l'abbaye de Cluny a été fondée en 910, la langue de cour sous Charles III était encore une variante ancienne de l'allemand. De nos jours, une seule variante du francique a statut de langue officielle, c'est le **luxembourgeois**, parlé aussi à Thionville en Moselle, dans le Luxembourg belge et dans l'Eifel rhénan.

Les Mérovingiens, première dynastie des Francs, ont laissé de nombreuses traces linguistiques ici. Ils se fixent dans le val de Grosne et Guye en confisquant les grands domaines gallo-romains. Ils ont donné leur nom (anthroponymes) aux villages dont le préfixe est latin (cortem/court = domaine) et leur nom en suffixe. Curtivaix/Cortevaix : domaine d'Edwig ou du Wad (gué), Confrançon : domaine de Francionis, Cortambert : domaine d'Ambert, Cormatin domaine de Martin, Cortemblin domaine d'Ambelz etc. ». La Guye changera de dénomination sous les Francs, elle passera de Salonna à Wie ou

Wye (?). Le W mutera en G pendant le Moyen-âge comme la plupart des noms commençant par W.

Pendant près de cinq siècles le francique s'est fondu dans le gallo roman. Il s'est invité dans cette langue vernaculaire, enrichissant le vocabulaire qui deviendra plus tard la « **langue d'Oïl** » ou vieux français, qui compte à ce jour plusieurs centaines de substantifs d'origine germanique. De plus, les noms de lieu (toponymie) ont aussi gardé les traces des langues anciennes. Dans le bois des Brûlées le réseau de chemins est fait de « gasses » et de « laies ou layons ». Gasse = allée en allemand et layon, du vieux francique « läken » = bornes et allées traçant des limites. Les affouagistes et les chasseurs connaissent cela. En agriculture, le mot blé a deux origines : bläd en vieux francique ou bläto en gaulois. Le mot bouc quant à lui a trois sources, gauloise : bucco, francique : buuk, et latine : buccus. Le mot teppes est arpitan, fréquent en Savoie, pourrait être d'origine burgonde ?

Le français original, prononcé « françoué » en roulant les « R », est parlé depuis le 16^e siècle seulement et principalement en Ile-de-France, dans les lieux de pouvoir et les villes de la moitié nord de la France. Dans le sud, c'est la

langue d'Oc ou **occitan** qui est parlée, plus latinisée, avec toutes ses variantes dont le provençal. Sur les marges du pays, on parle flamand, francique luxembourgeois, mosellan et rhénan, alsacien, arpitan, ligure, corse, catalan, gascon, béarnais, basque et breton. Au fil des siècles, le français s'est construit en superposant principalement le **celte**, le **latin vulgaire** et le **francique**, qui font d'elle une langue à part dans la famille des langues latines. Dans les campagnes, l'immense proportion des paysans parlaient une multitude de patois régionaux, issus de ces langues antérieures au français.

En conclusion, les habitants de Cortevaix qui ont parlé le patois bourguignon jusqu'au début du XXe siècle sont les descendants d'un peuple

qui est passé sans s'en rendre compte, du celte gaulois, au latin vulgaire, au gallo-roman francique, à la langue d'Oïl puis au français. C'est ce qu'on appelle une langue vivante, qui s'enrichit chaque jour qui passe.

PS : Depuis la Renaissance, avec l'avènement des sciences et des découvertes, environ 6000 mots savants ou techniques ont été créés à partir de racines, préfixes et suffixes grecs ou latins pour nommer des idées, des concepts ou des objets nouveaux, comme démocratie, philosophie, géographie, automobile ou téléphone par exemple. Ces néologismes (mots nouveaux en grec), représentent 10% des mots de la langue française. Les mots les plus anciens de ce vocabulaire savant ou technique n'ont jamais été utilisés dans le langage populaire.



Sommaire

Edito du Maire p.1
Village vivant p.3
Bilan financier p.4
Nos joies, nos peines p.7
Divers p.7



L'Adoration des mages, John Duncan 1866-1945 (peintre écossais préraphaélite)

Joyeuses fêtes de fin d'année !

Site internet commune : cortevaix.fr

Si vous avez un article à publier sur le site ou que vous souhaitez faire passer une information, n'hésitez pas à l'envoyer à l'adresse mail siteweb@cortevaix.fr avec votre texte et photos.

Horaires de Mairie

Mardi : **8h15-12h15 / 13h-16h**

Jeudi : **10h-13h / 13h45-17h45**

Samedi : **11h-12h (permanence)**

Tél : 03 85 50 13 89

Agence Postale

Lundi : **13h30-18h30**

Mardi : **8h15-12h15**

Mercredi : **8h -12h30**

Vendredi : **13h30-18h**